



**Délibération du conseil municipal du 25 juillet 2024 - N°D2024\_47**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 30 juillet 2024**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 2 absents ayant donné pouvoir :

LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 14

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CDG74 POUR LA COMMUNE DE VOUGY**

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision du conseil municipal n°D2024\_38 en date du 30 mai 2024 décidant la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique à compter du 30 mai 2024, suite à la réorganisation du service scolaire à compter de la rentrée 2024/2025,
- informe qu'un agent contractuel a été recruté sur ce poste pour faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

VU la situation administrative de cet agent, Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE), mise à disposition à ce titre par le CDG74 comme adjoint technique à la mairie de Vougy,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une convention de mise à disposition d'un agent du CDG74 pour la commune de Vougy,

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le CDG74 relative à la mise à disposition d'un agent du CDG74 pour la commune de Vougy à partir du 30 août 2024,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

La secrétaire de séance,



*DUCROUX Elisabeth*

Le Maire,



*MASSAROTTI Yves*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*